

*20 novembre 2019*

**Proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de préétude d'un montant de 500 000 francs destiné à l'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement du site de la caserne principale du Service d'incendie et de secours (SIS), située 11, rue du Vieux-Billard, parcelle N° 292 et pour partie sur la parcelle N° 291, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

En raison de l'augmentation du nombre des interventions de secours assurées par le SIS sur l'ensemble du territoire cantonal, et afin de garantir 80% des délais d'intervention fixés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers, les trois casernes du SIS fonctionneront dès le 1<sup>er</sup> février 2020 vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. A l'heure actuelle, seule la caserne 1 est opérationnelle vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

La mise en œuvre de ce concept, baptisé «SIS 2020», a exigé et exige encore des ressources tant humaines que matérielles et constructives supplémentaires.

### **Contexte et historique de l'opération**

Suite à l'abandon du projet «Convergences» en 2013, projet qui prévoyait la construction d'une caserne principale à l'aéroport de Cointrin, sous l'égide de l'Etat-Genève-Aéroport et de la Ville de Genève, la décision politique a été prise de mettre à disposition trois bases de départ vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept afin de répondre aux besoins croissants de la population, et ce dans les meilleurs délais. De ce fait, l'adaptation et/ou l'agrandissement des infrastructures du SIS se sont révélés indispensables. Dans le cadre de ces modifications, il a également été proposé qu'une nouvelle centrale d'engagement et de traitement des alarmes, unifiant les numéros d'appel 118 et 144, voie le jour.

### **Exposé des motifs**

Pour atteindre ses nouveaux objectifs, le SIS a engagé, depuis 2017, 25 sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (SPP). Afin de les accueillir et de permettre à l'ensemble du personnel du SIS d'effectuer dans de meilleures conditions les tâches supplémentaires découlant de l'augmentation des

effectifs, certains aménagements ont été réalisés en caserne 1, que ce soit dans le cadre de travaux d'entretien ou de crédits d'investissement votés par votre Conseil. Les travaux principaux suivants ont été entrepris:

- la dalle du garage a été renforcée afin de supporter le poids de véhicules de plus en plus lourds;
- les fenêtres, d'origine, ont été remplacées par des fenêtres à triple vitrage, hormis celles des ateliers de mécanique;
- suite au vote le 7 octobre 2015 du projet de délibération PR-1138 par votre Conseil, le système d'entretien des tuyaux d'incendie a été remplacé et les locaux qui l'accueillent ont été rénovés;
- trois portes des ateliers de mécanique ont été remplacées;
- la cuisine de la centrale d'engagement a été refaite et une cabine de formation aménagée dans la surface existante. Ses tableaux d'affichage coulissants, de même que ceux du centre opérationnel, ont été remplacés;
- la surface de la salle de sport, aménagée au sous-sol, a été doublée et les deux locaux rénovés;
- 15 des 24 chambres d'origine ont été rénovées;
- dans les trois casernes, les équipements de sonorisation sont en cours de remplacement;
- suite au vote le 10 avril 2018 du projet de délibération PR-1271 par votre Conseil, le réaménagement des casernes du SIS (Vieux-Billard, Asters et Frontenex) est en cours dans tous les bâtiments. L'achèvement des travaux est prévu pour fin 2019;
- suite au vote le 16 mai 2018 du projet de délibération PR-1275 par votre Conseil, le volume du hangar situé dans la cour de la caserne 1 est doublé. Il est destiné à abriter un camion-grue de 48 tonnes. L'achèvement des travaux est prévu pour fin 2019;
- le site de la caserne sera prochainement raccordé au système de chauffage à distance CADéco.

Si elles permettent au personnel du SIS de travailler dans de meilleures conditions qu'auparavant, ces interventions ne lui permettent cependant pas de répondre à toutes ses missions et obligations. Le manque de place se fait sentir dans toutes les activités de la caserne, que ce soit dans les surfaces dédiées aux SPP, au personnel administratif ou à la centrale d'alarme:

- la centrale d'alarme et le centre opérationnel sont totalement inadaptés. Ils doivent être agrandis et dotés d'équipements modernisés et plus performants. Leur configuration actuelle ne permet pas de les agrandir, ni d'organiser de façon optimum des opérations importantes;

- lors d’organisations d’opérations exceptionnelles, par exemple en cas de catastrophe ou de situation spéciale, le Canton souhaite disposer dans la caserne d’un espace de conduite rapidement opérationnel destiné à l’Etat-major cantonal;
- un garage secondaire est nécessaire suite à l’évolution des moyens d’engagement. Des véhicules d’intervention sont stationnés dehors où ils subissent les contraintes météorologiques;
- les surfaces pour les bureaux et les réunions sont insuffisantes (Unité finances transférée au quai du Seujet, juristes et bureaux techniques installés à la rue des Rois, deux salles de réunion uniquement et un auditorium). Une partie des bureaux a atteint les limites des normes fixées par l’Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), certains ont dû faire l’objet de dérogations.

D’une façon générale, il est indispensable de regrouper et de réorganiser les différentes entités qui constituent le SIS. Que ce soit pour une gestion réfléchie et efficace des ateliers, pour la fluidité dans les échanges d’informations entre l’Etat-major et les sections d’intervention, pour un regroupement des surfaces administratives améliorant le traitement des dossiers, pour l’amélioration du réfectoire ou pour un lieu d’accueil adapté aux multiples visites du site, ces évolutions doivent être définies à long terme et planifiées par étapes.

En ce sens, le regroupement en caserne 1 des unités Finances, Bureau technique et Juridique permettrait de supprimer les coûts annuels de location de locaux, qui se montent aujourd’hui à 160 000 francs.

Cette préétude porte donc sur l’élaboration d’un plan directeur pour l’aménagement du site de la caserne 1. Il devra examiner toutes ses potentialités et proposer une stratégie de développement.

### **Estimation des coûts de préétude**

Ce crédit de préétude doit permettre à un groupe de mandataires, composé d’un architecte, d’un ingénieur civil, d’un ingénieur électricien, d’un ingénieur thermicien, d’un géotechnicien, d’un acousticien, d’un ingénieur en assainissement des sols et d’un ingénieur en sécurité d’élaborer un plan directeur afin de proposer au Conseil municipal un crédit d’étude pour l’aménagement du site de la caserne 1.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Sous-total</i>	<i>Total Fr.</i>
1	Travaux préparatoires		
10	Relevés, études géotechniques		11 250
	101 Relevés	5 000	
	104 Sondages	6 250	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		13 000
	520 Maquette	5 000	
	522 Honoraires maquettiste	5 000	
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	3 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		440 000
	591 Architecte	220 000	
	592 Ingénieur civil	100 000	
	593 Ingénieur électricien	20 000	
	594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	20 000	
	596,1 Géotechnicien	20 000	
	596,4 Acousticien	20 000	
	596,9 Ingénieur assainissement des sols	20 000	
	597 Ingénieur sécurité	20 000	
	Coût total du crédit de préétude HT		464 250
	+ TVA 7,7%, arrondi		<u>35 750</u>
	<b>Total du crédit de préétude demandé TTC</b>		<b>500 000</b>

### **Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031 (p. 64)**

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 073.019.31, PFI 2018/2029, pour un montant de 500 000 francs.

### **Budget de fonctionnement**

Le développement de cette préétude et de l'étude qui suivra, rendues possibles par le vote du présent crédit, permettront de définir l'impact annuel qu'engendrerait cet objet sur le budget de fonctionnement.

### **Charge financière**

Si la préétude est suivie de l'étude et de la réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée totale de l'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

### **Délais**

La durée de la préétude sera d'environ une année après le vote. Une fois celle-ci terminée, un crédit d'étude sera déposé. Le début des travaux est approximativement estimé à 2024.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Le service bénéficiaire est le SIS.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Plan directeur pour la caserne 1 du Service d'incendie et de secours (SIS)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Relevés, sondages, maquettes, frais de reproduction	24 250	5
Honoraires	440 000	88
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts)	35 750	7
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>500 000</b>	<b>100</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

**Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit  
Service bénéficiaire concerné: SIS**

<b>CHARGES</b>	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	
36 - Subventions accordées	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2020</b>			
<b>2020</b>	300 000		300 000
<b>2021</b>	200 000		200 000
<b>Totaux</b>	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de préétude d'un montant de 500 000 francs destiné à l'élaboration d'un plan directeur pour l'aménagement du site de la caserne principale du Service d'incendie et de secours (SIS), située 11, rue du Vieux-Billard, parcelle N° 292 et pour partie sur la parcelle N° 291, feuille N° 17 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.